

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et janvier, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

Date de la convocation : 14 janvier 2025

ordre du jour :

- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Examen de devis pour des travaux d'aménagement d'un bâtiment communal en espace culturel et demande de subvention
- Examen de devis pour l'aménagement d'une aire de jeux et demande de subvention
- Examen de devis pour la création d'une porte d'accès extérieur d'un local de la salle des fêtes et demande de subvention
- Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie : validation de nouvelles installations
- Plan de mobilité Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Création d'un emploi permanent : avancement de grade
- Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Dominique BOISARD, Pascal TEXIER, Nadine MENCIERE, Lydie PLAT, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, David RAYNAUD.

ABSENTS : Jean-François MORILLON (pouvoir à M. Lumineau), Jérôme CAMUS (pouvoir à L. Pérault), Carole DUBOIS (excusée).

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024.

La séance du conseil municipal est ouverte.

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 001/2025

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, organisant la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant les besoins de dépenses à réaliser avant le vote du Budget Primitif 2025,

Considérant les crédits votés d'un montant de 88 085,84 € au chapitre 21 en 2024

Considérant la possibilité d'engager le montant maximal de 22 000 € représentant le quart des crédits votés au chapitre 21 en 2024

DECIDE, par 14 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention » l'ouverture de crédits comme suit :

Au chapitre 21 :

Article 2135 : 13 000 €

Article 2188 : 5 000 €

Article 2131 : 4 000 €

Délibération n° 002/2025

EXAMEN DE DEVIS POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL EN ESPACE CULTUREL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par la société ACTP Maîtrise d'œuvre, Madame le Maire présente le projet d'aménagement du bâtiment communal en espace culturel.

Le coût global estimatif s'élève à **230 745 € HT** soit 276 894 € TTC.

Compte tenu du dépassement du seuil de 100 000 €, un appel d'offres sera nécessaire.

Elle présente le plan de financement comme suit :

PROJET	COUT HT	ETAT DETR/DSIL/DRAC (30 %)	GRAND POITIERS Fonds de concours (17,33%)	DEPARTEMENT Activ 3 (8,67%)	Energie Vienne (21,67 %)	Fonds propres (22,33 %)
Espace culturel	230 745 €	69 223 €	40 000 €	20 000 €	50 000 €	51 522 €

Après avoir examiné le projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

-valide le projet

-valide le plan de financement

-Autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants au plan de financement

-Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres

-Autorise le Maire à signer tous documents afférents au projet.

-Dit que les crédits seront inscrits au budget

Délibération n° 003/2025

EXAMEN DE DEVIS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente les propositions de deux sociétés pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.

Après examen des propositions, le conseil municipal,

DECIDE par 14 voix « pour », 0 voix « contre et 0 « abstention »,

-De retenir la proposition de la société PCV Collectivités pour un montant de **19 728 € HT** soit **23 673, 60 € TTC**.

-De financer le projet comme suit :

PROJET	MONTANT HT	ETAT DETR (30 %)	DEPARTEMENT ACTIV 3 (49,73 %)	Fonds propres (20,27 %)
Aire de jeux	19 728 €	5 918 €	9 810 €	4 000 €

-D'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention et de signer tout document afférent à ce projet.

-D'inscrire les crédits au budget.

Délibération n° 004/2025

**EXAMEN DE DEVIS POUR LA CREATION D'UNE PORTE D'ACCES EXTERIEUR D'UN LOCAL DE LA SALLE
DES FETES ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans la perspective des travaux d'aménagement d'un espace culturel dans le local « salle des jeunes », il convient de mettre à disposition un autre local pour que les jeunes puissent se réunir.

Une des salles de la salle des fêtes correspond à cette possibilité. Néanmoins, cette salle n'ayant pas d'accès direct vers l'extérieur, il convient de créer une ouverture.

Madame le Maire présente deux devis.

-Entreprise NOVA pour un montant de 3 307,29 € HT soit 3 968,75 € TTC

-Entreprise VRIET pour un montant de 4 900,82 € HT soit 5 880,98 € TTC.

Après les avoir examinés, le conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre et 0 « abstention »,

-valide le devis de l'entreprise NOVA pour un montant de **3 307,29 € HT** soit **3 968,75 € TTC**

-Décide de financer le projet comme suit :

PROJET	MONTANT HT	DEPARTEMENT Activ 3 (79,88%)	FONDS PROPRES (20,11%)
Porte accès extérieur local salle des fêtes	3 307,29 €	2 642 €	665,29 €

-Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et signer tout document correspondant à ce projet

-Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Délibération n° 005/2025

**SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : VALIDATION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SDIS de la Vienne est venu présenter en mairie le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le SDIS suggère l'implantation de nouveaux poteaux incendie sur le territoire communal avec priorisation en fonction des secteurs. Il souligne néanmoins que cela est une préconisation et non une obligation.

Un devis pour chaque nouvelle installation a été établi par Eaux de Vienne pour un montant total de 14 578,80 € HT soit 17 494,56 € TTC.

Après avoir présenté l'ensemble du projet réalisé par le SDIS 86, Madame le Maire propose aux élus de prendre en compte les suggestions du SDIS et de reporter cet investissement sur le budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

-Décide de reporter ce projet d'investissement en 2026

Délibération n° 006/2025

PLAN DE MOBILITE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Vu l'article L1231-1 du Code des Transports définissant les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

Vu l'article L1214-3 du Code des Transports établissant l'obligation pour Grand Poitiers en tant qu'agglomération de plus de 100 000 habitants d'établir un plan de mobilité.

Vu l'article L1215-15 du Code des Transports précisant que le plan de mobilité est soumis pour avis aux conseils municipaux.

Vu la délibération 2024-0260 du Conseil Communautaire de Grand Poitiers en date du 27 septembre 2024 arrêtant le projet de plan de mobilité.

Le conseil municipal, après avoir examiné le projet de plan de mobilité 2025-2035 de Grand Poitiers émet l'avis suivant qui sera transmis à la Présidente de Grand Poitiers :

-Le conseil municipal prend acte de ce plan de mobilité.

Délibération n° 007/2025

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : *fonction de secrétaire générale de mairie.*

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du **1^{er} février 2025**, un emploi permanent de secrétaire générale de mairie relevant de la catégorie B et du grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

Considérant la nécessité de créer l'emploi de **Rédacteur Principal de 2^{ème} classe** relevant de la **catégorie B**, à temps complet (**35/35^{ème}**), en raison d'un avancement de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

ARTICLE 1 :

De créer un emploi permanent sur le grade de **Rédacteur Principal de 2^{ème} classe** relevant de la **catégorie hiérarchique B** pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie à temps complet (**35/35^{ème}**), **à compter du 1^{er} février 2025.**

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Maire, sur le fondement de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 4 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 « charges de personnel » article 6411 du budget 2025.

ANNEXE N°1

A LA DELIBERATION N° 007/2025 DU 21 JANVIER 2025

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES/EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
1 poste de Rédacteur	35/35 ^{ème}	X	
1 poste de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}		X
1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	25/35 ^{ème}	X	
1 poste d'Adjoint Administratif	15/35 ^{ème}	X	
1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	10/35 ^{ème}	X	
1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	X	
1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème}	14/35 ^{ème}	X	

II/ LES QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire aborde les sujets suivants :

Demande de l'école de Lavoux :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice de l'école de Lavoux qui sollicite la mise à disposition d'un espace enherbé attenant à l'école pour y créer un petit potager.

Madame le Maire rappelle que la même demande a déjà été effectuée l'an passé pour un espace plus grand et que la réponse donnée par les élus était négative compte tenu de la configuration de l'emplacement à proximité de la salle des fêtes.

Certes, cette fois-ci la demande est faite pour un espace un peu plus petit, mais cela ne change pas le problème de proximité avec la salle des fêtes et donc de sécurité.

L'ensemble des élus renouvelle leur position de ne pas donner une suite favorable à cette requête.

Projet de parking sur le site de la Frémigère :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROUET pour qu'il rende compte des échanges qu'il a eus avec un représentant du Crédit Agricole et un technicien de la société Zénith Solaire concernant le projet de l'installation d'une ombrière avec panneaux photovoltaïques sur le futur parking de la Frémigère.

- Le Crédit agricole demande une participation de la commune à hauteur de 25 000 €.
- Zénith solaire propose un bâtiment d'une hauteur et d'une superficie beaucoup trop importantes : hauteur 9 mètres sur une superficie de 1200 m². Le règlement du PLU ne le permet pas.

Compte tenu des projets d'investissement en 2025 arrêtés au cours de cette séance de conseil municipal Madame le Maire propose que ce projet de parking soit reporté à 2026. Cela permettrait au cours de cette année de bien réfléchir à ce projet quant au nombre de places de stationnement, à l'installation d'une ombrière, à la réalisation d'un ou deux emplacements pour y accueillir des camping-cars et autres aménagements.

-L'ensemble des élus approuvent.

Dépôt d'ordures sur le site du stade :

Madame ROBIN informe l'assemblée qu'elle constate régulièrement des dépôts d'ordures de toutes sortes autour du bâtiment des vestiaires du stade et plus particulièrement à proximité du container du club de foot. Ce phénomène est probablement lié au fait que ce container n'est pas sorti chaque semaine pour être vidé lors de la collecte des ordures ménagères.

-Un rappel sera fait au Président du club pour qu'il veille à ce que le container soit vidé chaque semaine.

Vestiaires du foot :

Madame le Maire informe les élus que suite au constat de moisissures dans les vestiaires du foot, une entreprise doit établir un devis pour la réparation de la VMC qui semble en être à l'origine.

Salle des fêtes :

Une alarme provisoire a été mise en place dans l'attente de l'installation d'une nouvelle alarme de type 3. Des devis seront présentés à la prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 21h30